

cet acte du parlement était adopté aujourd'hui, après les décisions judiciaires rendues et l'interprétation que les tribunaux ont donnée aux mots susmentionnés, je crois que tous les doutes et toutes les difficultés disparaîtraient. La décision judiciaire rendue quelque temps après l'adoption de l'acte ne laisse même, selon moi, aucun doute sur l'intention du dit acte. Personne n'ignore qu'à cette époque comparativement reculée, les Anglais n'avaient pas une connaissance bien complète de la géographie de l'Amérique occidentale. Je croirais même ne point médire de nos concitoyens anglais en disant qu'aujourd'hui qu'ils peuvent se rendre par vapeur jusque dans l'extrême ouest, il leur serait difficile de dresser une carte indiquant les limites du territoire qui fait l'objet de la présente discussion. Il y avait un point clair et bien défini, parfaitement compris par toutes les personnes qui ont pris la peine d'étudier la question et qu'ont parfaitement compris les hommes éminents qui prirent part aux débats du parlement impérial, lorsque l'acte de 1774 fut discuté. La discussion de cet acte fut suivie—comme l'a dit l'honorable député de Bothwell—avec beaucoup de soin, avec un vif sentiment de jalousie par M. Burke et autres membres éminents du parlement qui s'intéressaient au sort des anciennes colonies anglaises. Ils s'intéressaient fort peu au territoire de l'ouest, mais ils manifestaient l'intérêt le plus vif pour les limites occidentales des colonies qu'ils représentaient. Les membres de la Chambre des Communes savaient que quelques-uns des plus anciennes colonies avaient des chartes leur garantissant extension à l'ouest, jusqu'à la mer du sud, appelée aujourd'hui océan Pacifique ; ils savaient que, précisément à la même époque, il s'agissait de décider si la Pennsylvanie, l'Etat de New-York et les colonies anglaises qui se trouvent sur le littoral, devaient s'étendre, ou non, au-delà des monts Alleghany, et voilà pourquoi cet acte fut suivi avec le plus grand soin et le sentiment de la plus vive jalousie, dans toutes ses phases, au parlement anglais. Ces hommes intelligents, qui avaient sous les yeux des cartes du pays, savaient qu'en 1763, la frontière ouest des possessions britanniques s'étendait jusqu'au Mississipi. Le traité de 1763 stipulait que la frontière entre les ter-

ritoires de Sa Majesté britannique et ceux du roi de France, à l'ouest, était le fleuve du Mississipi, depuis sa source jusqu'à son embouchure. Telle était la frontière indiquée sur les cartes de l'époque, et, munis de ces cartes, ces hommes d'état, ces avocats éminents suivaient les différentes phases du bill avec le plus grand soin, la plus grande anxiété, et avec l'intelligence et l'habileté qu'ils ont mises à définir les limites qui intéressaient leurs propres colonies, ils déclarèrent qu'au lieu de continuer à suivre les lignes du Mississipi, la ligne, après avoir atteint le confluent du Mississipi et de l'Ohio, devait se diriger vers le nord jusqu'au territoire de la compagnie de la Baie-d'Hudson.

Or, la seule question qui, selon moi, reste à discuter, n'est de pas savoir ce que signifie le préambule de l'acte, mais de déterminer quelle était l'intention du parlement, d'après les expressions employées, parce qu'on peut dire que l'intention du parlement anglais n'était pas d'annexer cette vaste étendue des territoires du Nord-Ouest qui se trouve entre la ligne franc nord et les rives du Mississipi, territoire si vaste qu'il embrasse aujourd'hui des parties de deux ou trois des Etats les plus étendus et les plus prospères de l'Union américaine. Je crois que le parlement aurait pu avoir l'intention d'y établir une sorte de gouvernement pour l'administration et le contrôle des territoires situés dans cette région. Le parlement adopta formellement cet acte dans des circonstances qui n'indiquent point qu'il y ait eu erreur ou délibérations hâtives, parce que l'acte fut gardé strictement secret pendant plusieurs jours, et le parlement y déclarait que la limite de la nouvelle province de Québec, ou le territoire alors ajouté à cette province (en 1774), serait une ligne se dirigeant vers le nord à partir du confluent du Mississipi et de l'Ohio.

Or, que signifient les mots : " vers le nord " ? Comment les interprétait-on alors ? J'avoue franchement que je n'ai pu découvrir aucune décision judiciaire sur ce point en Angleterre, vers l'époque où cet acte fut adopté. Mais dès 1805 ou 1806, la cour suprême de l'Etat de New-York, tribunal dont l'habileté et la science étaient reconnues, déclara formellement et dans les termes les plus précis, que les mots : " vers le nord ", sans autres mots